

**Assemblée Générale**  
**de la Maison Culturelle de l'Espéranto de Grésillon**  
**du 4 juin 2016, début à 14h30**

### **1. Désignations**

Présidente de séance : Isabelle P.

Secrétaires : Bert Schumann et Isabelle Nicolas.

Administrateurs présents : François Lo Jacomo, Bert Schumann, Elisabeth Barbay, Isabelle Nicolas, Espéranto-France représentée par Didier Loison, SAT-Amikaro représentée par Vito Markovo.

Administrateurs absents : Armelle Piolat, Frédéric Dambreville (excusé).

### **2. Décompte des présents et procurations**

La liste d'émargement dénombre : 30 présents (personnes physiques et morales), 66 pouvoirs (reçus par courrier ou courriel, dont des pouvoirs en blanc), et parmi eux 42 procurations (pouvoir nominatif à une personne présente, dans la limite de 5 procurations par personne présente).

30 présents + 66 pouvoirs donnent 96 participants (pour le quorum).

30 présents + 42 procurations donnent 72 voix pour les votes en séance.

L'élection du Conseil d'Administration a eu lieu par courrier, avant l'Assemblée elle-même.

### **3. Nombre de sociétaires, vérification du quorum**

Au 31 décembre 2015, il y avait 290 sociétaire pour 984 parts sociales A. Le quorum nécessaire statutaire d'un sixième, soit 49, est atteint.

### **4. Rapport moral 2015**

Isabelle P. lit le rapport.

J. Marolleau signale que le courant est de 230 - 400 V et que le rapport devrait parler de "Grésillon" et pas de "château". C. Rivière souhaite que l'espéranto soit davantage mis en avant, avec notamment un rapport sur la vente des livres espérantistes. M. Marchand demande si le budget 2016 en baisse reflète une intention particulière, J. Huet répond que la semaine touristique proposée par le Congrès Mondial de Lille est un événement exceptionnel qui ne se répétera pas.

Vote du rapport : 2 contre, 4 abstentions, 66 pour.

### **5. Rapport financier 2015**

Isabelle P. lit le rapport.

J. Marolleau et C. Rivière signalent que les tableaux financiers sont arrivés en retard. Explications par F. Lo Jacomo (hormis le budget, ils étaient prêts le 17 mai mais n'ont pas été publiés tout de suite). Isabelle P. propose de créer une provision en vue des dépenses pour la toiture, afin d'éviter de payer l'impôt sur les sociétés. F. Lo Jacomo répond que ce n'est pas permis. J. Huet dit qu'il faut des factures en compte 6, que l'on ne peut pas faire de réserve comme cela, il faut des factures. J. Marolleau dit que l'on peut bloquer une somme annuelle et M. Marchand propose de demander au comptable. Discussion sur les dépenses, provisions et réserves avec J. Huet, M. Denis et J. Marolleau. F. Lo Jacomo et J. Huet : y a-t-il lieu de distinguer deux taux de TVA, 10% et 20%, pour les locations ? Y. Couturier : en prévoyant à temps le résultat bénéficiaire de l'année, on pourrait planifier la création de WC pour handicapés par exemple. Informations sur les commissions et le manque de bénévoles. J. Maussion fait remarquer que l'on a refusé ses services en 2010 ; I. Nicolas l'invite à renouveler sa demande si elle le souhaite car toute personne volontaire est la bienvenue. Discussions sur le fonctionnement séparé entre la gestion du château, les stages d'espéranto et les activités francophones. Discussion sur la pérennité de la MCE en tant que propriété purement espérantiste. J. Huet dit qu'il n'y a pas assez de personnes pour le travail d'administrateur et qu'elle a tenté de faire réagir le CA mais que cela est difficile car il n'y a pas assez de forces. Isabelle P. demande aux gens faisant partie du CA de se lever. J. Maussion suggère qu'une partie du CA pourrait s'occuper du bâti et l'autre de la communication, par exemple. Isabelle P. demande que l'on

énumère les thèmes des commissions et invite chacun à les renforcer. J. Huet dit que nous devons repenser le fonctionnement des commissions. J. Marolleau constate qu'il y a 10 personnes inscrites dans la commission culture et demande pourquoi ça ne fonctionne pas avec ce nombre. En regardant de plus près, nous constatons que ce sont souvent les mêmes noms qui reviennent dans les commissions et en déduisons que les personnes mentionnées doivent être actives sinon en voyant les listes on pense que tout va bien, qu'il y a suffisamment de monde et cela n'incite pas à présenter sa candidature. Le CA doit donc faire une mise à jour et lancer un appel aux bonnes volontés. X. Godivier parle de l'association Champ des Grillons qui pourrait s'occuper de l'événementiel ce à quoi D. Loison répond que le fait de scinder MCE et événements, ça démultiplierait. E. Barbay dit que de toutes façons, chaque directeur de stage propose son contenu et organise son stage, c'est une forme d'autogestion.

Il est 16 heures : F. Lauriol s'en va.

J. Huet pense que les espérantistes vivent au-dessus de leurs moyens. Si on veut poursuivre l'aventure, il faut se poser le problème de savoir comment on va trouver l'argent pour faire les travaux et qu'il faut aussi penser à changer les statuts.

Il est 16h20 et l'on décide de continuer cette discussion au point 11 car c'est important pour l'avenir de Grésillon. 16h40, M. Marchand quitte quelques instants la salle. 16h45, D. Baron et J. Ripoche s'en vont. Concernant l'affectation du résultat, F. Lo Jacomo explique que, jusqu'à présent, il n'y a jamais eu de décision formelle d'affectation de 15% du résultat en réserve légale, dans la mesure où c'est une obligation statutaire. Mais d'un point de vue comptable, cette obligation ne peut être satisfaite que si elle est approuvée explicitement par chaque Assemblée Générale. Il convient donc, au moins pour 2014, de réaffecter rétroactivement 15% de l'ancien résultat (4089,93 €), soit 613,49 €, en réserve légale. Par ailleurs, les statuts prévoient également que le solde du résultat soit affecté à un "fonds de développement destiné à l'extension de la société". Bien que cette clause statutaire date de 1951, avant même l'achat du château, ce fonds n'existe pas en comptabilité. Il convient donc de le créer et de l'alimenter au moins à compter de 2014. Un premier vote est donc demandé concernant la création comptable d'un fonds de développement destiné à l'extension de la société ainsi que l'affectation rétroactive du résultat 2014, 613,49 € en réserve légale et 3476,44 € au fonds de développement destiné à l'extension de la société. Nous sommes maintenant 68 votants.

Résultat de ce vote : 0 contre, 0 abstention, 68 pour. À l'unanimité.

Question de M. Marchand sur les dons prévus à la hausse alors qu'ils sont moindre dans la réalité, réponse par F. Lo Jacomo : le budget ne prévoit pas beaucoup de dons, et nous avons déjà des dons et promesses de dons. Mais ceux-ci étaient faibles cette année, vraisemblablement du fait de la création des parts B. J. Marolleau questionne sur les "produits constatés d'avance" et les "autres dettes", F. Lo Jacomo répond : les produits constatés d'avance sont essentiellement des avances 2015 sur locations 2016, et il convient de réétudier cette "autre dette", vraisemblablement un très ancien prêt actuellement prescrit.

Vote du rapport financier : 6 contre, 0 abstention, 62 pour.

*Pause de 15 mn, reprise de la séance à 17h30*

## **6. Approbation des comptes 2015 et affectation des résultats 2014 et 2015**

Nous sommes 62 votants, l'Assemblée vote pour l'approbation des comptes et pour l'affectation du résultat. Vote pour l'approbation des comptes: 6 contre, 2 abstentions, 54 pour. X. Godivier revient.

Vote sur l'affectation du résultat 2015 conformément aux statuts : 15% (1964,86 €) en réserve légale, 140,54 € en intérêts de parts B, pas de ristourne ni d'augmentation de capital, et le solde, 10993,68 €, sur le fonds de développement destiné à l'extension de la société : 0 contre, 0 abstention, 63 pour. À l'unanimité.

## **7. Budget prévisionnel 2016.**

Il est 17h45. F. Lo Jacomo explique la séparation entre budget réalisé 2015 et budget prévisionnel 2016, tableau davantage conforme à notre plan comptable, et répond aux questions de M. Marchand qui trouve que ce budget aurait pu marquer une ambition. Isabelle P. trouve que la coopérative manque de professionnalisme et note qu'elle fonctionne comme une association, elle propose l'embauche de 2

permanents. Quelqu'un demande comment ces postes seraient financés. I. Nicolas répond que cela permettrait d'améliorer l'accueil, donc la MCE pourrait se permettre d'augmenter ses tarifs. Les parts B ne rentrent pas dans le budget car c'est du capital. ERdF a donné 684 euros pour la servitude 18h00 J. Marolleau et C. Rivière partent. Nous sommes 55 votants.

Vote du budget : 1 contre, 3 abstentions, 51 pour.

## **8. Quitus du Conseil d'Administration**

Vote du quitus : 0 contre, 4 abstentions, 51 pour.

## **9. Résultat des élections au CA**

La commission électorale annonce :

75 bulletins de vote reçus, dont 3 bulletins nuls, soit 72 suffrages exprimés

- René Jelenc, 71 voix, élu
- Alfred Schubert, 69 voix, élu
- Xavier Godivier, 67 voix, élu
- Nathalie Kesler, 66 voix, élue
- Bert Schumann, 64 voix, élu

## **10. Travaux**

F. Lo Jacomo informe sur la chute de la corniche au dessus de chambre 30, I. Nicolas évoque les problèmes du balcon et de la véranda. Isabelle P. présente le résultat de ses contacts, elle pense que nous pouvons faire beaucoup de chantiers participatifs. Discussion sur les urgences et étapes, sur les possibilités de financement. Obtiendrons-nous un prêt bancaire pour les travaux ? M. Marchand préconise en premier lieu, une expertise avec chiffrage de la sécurité des infrastructures (nous avons déjà un devis pour la toiture, 390 k€, mais faut-il nécessairement tout faire ? Par ailleurs, l'état des pierres reste à préciser), puis une discussion de fond sur la possibilité de conserver le château avec toutes ces contraintes, enfin une planification des travaux si ceux-ci semblent réalisables, avant même d'étudier les autres projets. Dans les courriels reçus ces derniers jours, certaines personnes pensent qu'il est préférable de vendre car nous n'aurons jamais les financements pour tout faire. J. Huet pense que le mieux est de mettre une institution avec la coopérative (Société Coopérative d'Intérêt Collectif, [SCIC](#)).

## **11. Questions diverses.**

Il est 19h. F. Lo Jacomo donne les dernières nouvelles de la Voie Verte : portail, clôture, panneau. Présentation des projets d'I. Nicolas, voir le [document annexe](#) : A/ Association Champ des Grillons ; B/ Permaculture ; C/ Chèques vacances ANCV spécifiques: dans l'attente de pouvoir créer un réel partenariat avec eux, nous pouvons mettre sur le site quelques lignes invitant chacun à s'informer sur la possibilité d'obtenir des chèques vacances en mentionnant la date limite qui est en avril ; D/ Voie Verte et les activités liées ; E/ Véranda ; F/ Résidence de personnes supplémentaires ; G/ Embauche du cuisinier à mi-temps. Pour la permaculture, il est convenu qu'il faut d'abord que les sociétaires définissent la vision de ce que sera la MCE dans le temps avant de la mettre en oeuvre. Lorsque le texte commun sera écrit, il sera diffusé afin de pouvoir générer l'arrivée de nouvelles personnes. Un stage permaculture est en cours d'élaboration pour octobre prochain et toutes les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître. Les places sont limitées.'

*Fin de séance à 20h05*